

# Conseil de Communauté

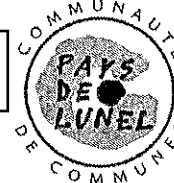
## Délibération n°1132018

### Jeudi 27 septembre 2018 – 18h30

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2018

Publication : 05/10/2018



www.paysdelunel.fr

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept septembre à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente à Saussines, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 44

**Présents :** MM. Francis PRATX, Denis DEVRIENDT, Laurent RICARD, Claude ARNAUD, Mme Paulette GOUGEON, M. Pierre SOUJOL, Mme Frédérique DOMERGUE, M. Richard PITAVAL, Mme Marie FEVRIER, M. Joël MOYSAN, Mme Nancy LEMAIRE, M. Stéphane ALIBERT, Mme Francine BLANC, M. Laurent GRASSET, Mme Ghyslaine ARNOUX, M. Philippe MATHAN, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, M. Claude CHABERT, Mmes Isabelle BUFFET, Sylvie THOMAS, M. Jean CHARPENTIER, Mme Sylvie FROIDURE, M. Norbert TINEL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Cécile MACAIGNE, M. Jean-Paul ROGER, Mme Maryvonne SABATIER, MM. Jean-Luc BERGEON, Hervé DIEULEFES, Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, MM. Henry SARRAZIN, Jean-Jacques ESTEBAN et Jérôme BOISSON.

**Absents Représentés :** M. Jacques GRAVEGEAL représenté par Richard PITAVAL, Mme Annabelle DALLE représentée par Philippe MATHAN, M. Jean-Paul ROUSTAN représenté par Claude ARNAUD, M. Jérôme PIETRERA représenté par Maryvonne SABATIER et Mme Joëlle RUIVO représentée par Laurent AJASSE.

**Absents excusés :** MM. René HERMABESSIERE et Philippe MOISSONNIER.

**Secrétaire de séance :** M. Henry SARRAZIN

### Objet : Budget Principal – Décision Modificative n°2

**Monsieur Robert Pistilli, vice-président délégué aux finances,** expose les ajustements de crédits nécessaires à l'exécution du budget 2018 du budget principal de la communauté de communes :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
c/2051/0201 Licences informatiques	2 000,00	c/021/01 Virt du fonctionnement	-214 000,00
c/2188/0201 Signalétique	4 000,00	c/1323/8123 Subvention CD34 colonnes verres	18 000,00
c/2188/8121 Achat bacs OM	5 500,00		
c/2188/8124 Achat benne déchetterie	5 500,00		
c/218801/8123 Achat colonnes verres	43 000,00		
c/231302/815 Travaux PEM	-725 000,00		
c/20418302/815 Subventions d'équipement PEM	725 000,00		
c/231303/0205 Projets structurants	-256 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>-196 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>-196 000,00</b>

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/617/421 Etude transfert de compétence ALSH	20 000,00	c/73223/01 Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal	15 000,00
c/673/01 Annulation titres s/ ex antérieurs	5 000,00	c/7318/01 Rôles supplémentaires	35 000,00
c/739211/01 Attributions de compensation	-140 000,00	c/73211/01 Attributions de compensation négatives	58 000,00
c/65548/831 Contribution Gemapi	198 000,00		
c/6231/0205 Frais d'insertion	6 500,00		
c/617/0205 Avenant SCOT	40 000,00		
c/6574/301 Subventions animations culturelles	-2 500,00		
c/6188/301 prestations de service animations culturelles	2 500,00		
c/6226/815 Frais d'acte SNCF PEM	6 500,00		
c/62878/815 Remboursement frais SNCF PEM	1 000,00		
c/617/815 Diagnostic structure ancienne gare SNCF	2 000,00		
c/6558/8121 Cotisation SMEPE	-17 000,00		
c/61106/8123 Collecte bacs jaunes	15 000,00		
c/61108/8123 Traitement tri	11 000,00		
c/61109/8124 Rotation de bennes	60 000,00		
c/61110/8124 Tri cartons	3 000,00		
c/61114/8124 Traitement bois	11 000,00		
c/61115/8124 Traitement CET	65 000,00		
c/61116/8125 Traitement déchets verts	35 000,00		
c/023/01 Virt à l'investissement	-214 000,00		
TOTAL	108 000,00	TOTAL	108 000,00

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **monsieur le vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à la majorité des voix, 3 contre (Mmes Julia PLANE, Isabelle BUFFET et M. Claude CHABERT) :

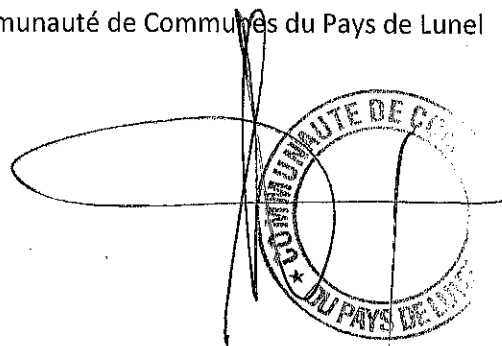
**APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal présentée ci-dessus,

**AUTORISE** monsieur le président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture le 05/10/18  
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME

Claude ARNAUD  
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

**Communauté de Communes du Pays de Lunel**

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex